

FCC BIAT- CREDIMMO 2

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de créances «FCC BIAT- CREDIMMO 2 », comprenant le bilan au 31 décembre 2018, le solde de liquidation de l'exercice et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 3.191.037, un solde de liquidation positif de l'exercice de D : 28.679 et une trésorerie positive à la clôture de l'exercice pour D : 497.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport.

Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 38 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux fonds communs de créances et aux sociétés de gestion desdits fonds, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de créances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de créances de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie, par les textes réglementaires en vigueur en la matière et par les dispositions du prospectus d'émission du fonds.

Conformité aux dispositions du prospectus d'émission

Courant l'année 2016, le ratio de perte nette a dépassé 7%, seuil au dessus duquel le passage à l'amortissement accéléré des parts est préconisé. Ainsi et en application de la décision du conseil d'administration réuni le 29 mars 2017, le fonds est entrée en période d'amortissement accéléré à partir du paiement trimestriel prévu le 15 mai 2017 et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 4.1.3 du prospectus d'émission.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de créances.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 06 mai 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Walid BEN SALAH

BILAN

Actif	Note	31-12-2018	31-12-2017
Créances Nées	A-1	2 355 774,946	3 804 756.653
Créances Titrisées		2 330 824,847	3 782 490.269
Créances Titrisées Douteuses en Principal		407 258,493	412 590.146
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts		20 169,900	18 989.727
Provisions sur créances		(402 478,294)	(409 313.489)
Valeurs mobilières de placement	A-2	721 228,527	676 160,510
Débiteurs divers et autres actifs	A-3	113 536,895	141 219.415
Disponibilités	A-4	496,605	822,710
Total des Actifs		3 191 036,973	4 622 959,288

Passif	Note	31-12-2018	31-12-2017
Solde de liquidation cumulé de l'exercice	L-1	32 234,842	3 556,257
Solde de liquidation de départ		3 556,257	(10 236,064)
Variation du Solde de liquidation		28 678,585	13 792,321
Parts Emises	L-2	2 831 056,212	4 291 215,270
Parts Prioritaires P3		0,000	691 248,000
Parts Spécifiques S		1 127 608,000	1 982 964,000
Part Résiduelle		1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus		200 158,309	113 713,367
Provisions pour risque	L-3	0,000	0,000
Dépôts de garantie	L-4	250 016,449	250 016,449
Créditeurs Divers et autres passifs	L-5	77 729,470	78 171,312
Total des passifs		3 191 036,973	4 622 959,288

TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Solde de Liquidation	Note	31-12-2018	31-12-2017
Opérations sur créances titrisées	S-1	301 025,114	387 502,404
Revenus nets des créances		292 536,004	367 739,233
Pénalité de retard / impayées		1 653,915	2 021,797
Dotation aux provisions		6 835,195	17 741,374
Opérations sur parts émises	S-2	(255 588,942)	(333 619,004)
Intérêt des Parts		(255 588,942)	(333 619,004)
Couverture risque / instrument financier		0,000	0,000
Opérations Sur Placement nets de trésorerie	S-3	38 908,077	32 811,004
Produits net sur placement		38 908,077	32 811,004
Charges financières / cout des dettes		0,000	0,000
Opérations de gestion	S-4	(55 665,665)	(72 902,083)
Charges de gestion du FCC		(55 406,208)	(72 689,100)
Autres charges d'exploitation		(259,457)	(212,983)
Opérations exceptionnelles		0,000	0,000
Solde de liquidation de l'exercice		28 678,585	13 792,321

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Flux de Trésorerie	31/12/2018	31/12/2017
Flux de trésorerie net provenant des créances	1 778 831,610	2 188 548,799
Acquisition de créances	0,000	0,000
Principal Perçue sur créances	1 476 872,447	1 822 441,263
Intérêts perçue sur créances	301 554,209	379 113,225
Variation Avance Technique	404,954	(13 005,689)
Flux net de trésorerie provenant des parts émises	(1 681 920,000)	(2 009 094,332)
Emission de parts	0,000	0,000
Remboursement de parts	(1 546 604,000)	(1 765 588,000)
Intérêt versés aux parts	135 316,000	(243 506,332)
Flux de trésorerie provenant des activités de placement net	(12 879,789)	(49 150,254)
Acquisition de valeurs mobilières	(2 000 425,399)	(2 554 188,890)
cession de valeur mobilière	1 987 545,610	2 505 038,636
Flux de trésorerie sur opération de gestion	(84 357,926)	(130 744,988)
Frais de gestion bancaires	17,517	95,308
Frais de gestion	(47 570,712)	(61 951,406)
Etat retenue à la source versée	(36 804,731)	(68 888,890)
Opérations sur Fonds de garantie	0,000	0,000
Variation nette des disponibilités de l'exercice	(326,105)	(440,775)
Trésorerie début d'exercice	822,710	1 263,485
Trésorerie de fin d'exercice	496,605	822,710

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers du Fonds Commun de Créances **FCC BIAT-CREDIMMO 2** ont été établis conformément au Système Comptable Tunisien.

Par ailleurs, vu les particularités et spécificités que présente le Fonds Commun de Créances, le principe de l'élaboration de ses états financiers s'est basé en grande partie sur les normes et usages en vigueur en la matière.

PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables appliqués aux Fonds Communs de Créances visent à tenir compte des spécificités de ces dits fonds portant principalement sur les points suivants :

1 - Actif

1.1 – Créances nées

Le poste " Créances nées " qui figure à l'actif du bilan comprend les créances cédées par l'établissement de crédit « BIAT », dénommé ci-après le cédant.

Comptabilisation à la date d'acquisition

Les créances acquises sont enregistrées à leur valeur nominale.

L'écart entre la valeur nominale et le prix d'achat des créances, correspondant à une décote ou surcote, est inscrit à l'actif du bilan dans un compte de surcote/décote en valeur positive ou négative.

Dans le cadre de l'opération de Titrisation, il n'y a eu ni surcote ni décote, en effet le **FCC BIAT-CREDIMMO 2** a acquis les créances à leur capital restant dû.

Traitement comptable des intérêts sur créances

Les intérêts courus non échus sur les créances sont enregistrés à l'actif du fonds en créances rattachées.

Dans le tableau de formation du solde de liquidation, ils sont enregistrés en " revenus nets de créances " au prorata temporise.

Créances irrécouvrables

Le montant d'une créance devenue irrécouvrable est porté en charge, et contribue à la formation du solde de liquidation par une réduction de celui-ci.

1.2 - Comptes financiers

Les comptes financiers incluent les valeurs mobilières de placement, les instruments de trésorerie et les disponibilités

2 - Passif

2.1 – Parts

Les parts sont enregistrées pour leur valeur nominale et présentées distinctement par types de part au passif du bilan.

Les intérêts courus sur les parts prioritaires et subordonnées, calculés conformément au règlement du fonds, sont enregistrés au passif du bilan en dettes rattachées.

Le solde de liquidation est réduit à hauteur des charges financières constatées.

2.2 – Dépôts de garantie

Les fonds reçus en dépôts de garantie, sont inscrits sur une ligne spécifique au passif du bilan intitulée " Dépôts de garantie ".

NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET LE SOLDE DE LIQUIDATION DU FONDS COMMUN DE CREANCES

Notes sur le BILAN

1.1- Notes sur l'actif

A-1/ Créances Nées

Cette classe représente le montant du Capital restant dû des créances cédées au fonds Commun de créances à la date du 31-12-2018, détaillée comme suit :

Créances Nées	2 355 774,946
Créances Titrisées (Capital Restant Dû)	2 330 824,847
Créances Titrisées Douteuses en Principal	407 258,493
Créances Titrisées Douteuses en Intérêts	20 169,900
Provisions sur créances	(402 478,294)

Le montant des créances douteuses en principal s'élève à **407 258,493 dinars** qui renferme également le montant des effets en principal déclarés déchu et qui sont de l'ordre de **401 406,961 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

Pareillement, pour le sous compte en intérêts qui est de **20 169,900 dinars**, le montant des effets en intérêts déchu est de l'ordre de **18 998,132 dinars**, détaillé dans le tableau ci-dessous ;

	Date de Déchéance	Effets en principal		Effets en Intérêt
		CRD	Principal	
1^{er} cas	31-mars-10	29 892,262	4 833,448	2 249,243
2^{ème} cas	30-sept-10	107 644,229	7 634,410	7 585,490
3^{ème} cas	30-nov-11	2 144,793	1 549,802	205,198
4^{ème} cas	31-mai-12	39 109,922	2 005,184	0,000
5^{ème} cas	31-mai-12	0,000	0,000	187,144

6 ème cas	30-sept-12	18 382,528	4 051,218	0,000
7 ème cas	30-juin-13	0,000	3 372,346	104,088
8 ème cas	31-mars-14	17 239,377	1 169,014	638,074
9 ème cas	30-juin-14	11 211,762	3 735,725	796,169
10 ème cas	31-janv-15	65 896,795	4 812,750	3 100,750
11 ème cas	28-févr-15	10 304,025	1 902,761	613,248
12 ème cas	30-avr-15	16 143,695	1 262,176	1 168,254
13 ème cas	31-déc-15	5 815,702	2 862,546	0,000
14 ème cas	30-avril-17	9994,197	3184,560	762,840
15 ème cas	31-août-17	0,000	0,000	357,216
16 ème cas	30-sept.-2017	5 283,687	1 219,731	238,269
17 ème cas	30-juin-18	4 051,727	1 077,694	335,486
18 ème cas	30-sept.-18	8 929,558	4 689,337	656,663
TOTAUX		401 406,961		18 998,132

Nb : Les créances déchuées respectivement au 30/06/2013 et 31/08/2017 ont été récupérées en totalité au cours de l'exercice 2018 pour un montant de 20 376,511 dinars.

De même, un recouvrement partiel sur les créances déchuées de 5 926,369 dinars a été encaissé au cours de l'exercice 2018

Par ailleurs, la constatation des provisions sur créances est définie suivant le tableau ci-après :

Créances	Taux de provision¹
Créances Déchuées	100%
Créances en défaut supérieur à 6 mois	50%
Créances en défaut entre 3 et 6 mois	20%

A-2/ Valeurs mobilières de placement

Cette classe d'actif fait référence aux placements effectués sur les comptes du fonds à savoir le compte d'accueil et le compte de réserve.

¹ Les taux des provisions ont été inspirés de la circulaire n°91-24 de la BCT

Le solde de ce poste s'élève à **721 228,527 dinars** détaillé comme suit :

- **Placements effectués sur le compte d'Accueil**

Désignation du titre	Quantité	Montant pied de coupons	Intérêt Courus	Valeur au 31-12-2018
BTA 5,5% Février 2020	32	32 465,096	260,384	32 725,480
BTA 5,5% Février 2020	3	3 047,219	20,795	3 068,014
BTA 5,5% Février 2020	34	34 209,822	748,000	34 957,822
BTA 5,5% Février 2020	107	105 448,500	5 207,822	110 656,322
BTA 5,5% Février 2020	4	3 872,000	194,685	4 066,685
BTA6.7%AVRIL 2028	152	140 514,630	613,821	141 128,451
Total		319 557,267	7 045,507	326 602,774

- **Placements effectués sur le compte de Réserve**

Désignation du titre	Quantité	Montant pied de coupons	Intérêt Courus	Valeur au 31-12-2018
BTA 5,5% Février 2020	384	375 936,000	18 689,753	394 625,753
Total		375 936,000	18 689,753	394 625,753
Total Global				721 228,527

A-3/ Débiteurs Divers et autres actifs

Ce poste représente le montant des effets non encore recouverts par le recouvreur au 31-12-2018 ainsi que le montant des retenues à la source non imputées sur la retenue à déclarer.

Ce poste s'élève à **113 536,895 dinars** au 31-12-2018 contre **141 219,415** au 31-12-2017, le détail est résumé ainsi :

Libellé	2018	2017
Retenue à la source	11,751	49,655
Recouvreur	113 525,144	141 169,760
TOTAL	113 536,895	141 219,415

A-4/ Disponibilités

Ce poste représente les montants disponibles sur les comptes du fonds commun de créances au 31-12-2018 et réparti comme suit :

Libellé	2018	2017
Compte d'Accueil	396,605	683,649
Compte de Réserve	100,000	139,061
TOTAL	496,605	822,710

1.2- Notes sur le passif

L-1/ Solde de liquidation cumulé de l'exercice

Ce poste reflète le solde de liquidation cumulé atteint par le fonds commun de créances au 31-12-2018, et qui s'élève à cette même date à **32 234,842 dinars** contre **3 556,257 dinars** au 31-12-2017.

	2018	2017
Solde de Liquidation cumulé de l'Exercice	32 234,842	3 556,257
Solde de Liquidation Départ	3 556,257	(10 236,064)
Variation du Solde de Liquidation	28 678,585	13 792,321

Pour plus d'information sur ce poste, notamment la variation du solde de liquidation, le détail est présenté au niveau des notes relatives au tableau de formation du solde de liquidation.

L-2/ Parts Emises

Cette classe de passif englobe le montant du capital restant dû des parts au 31-12-2018 suite aux amortissements trimestriels opérés lors du paiement ainsi que les intérêts courus sur les parts au 31-12-2018, relatifs au paiement trimestriel du 15-02-2019 et qui sont définis à la rubrique Intérêts courus, le détail est dans le tableau ci-dessous :

Libellé	2018	2017
Parts Prioritaires P3	0,000	691 248,000
Parts Spécifiques S	1 127 608,000	1 982 964,000
Part Résiduelle	1 503 289,903	1 503 289,903
Intérêts courus	17 752,001	33 042,667
Intérêt échu & suspendu / Part résiduelle (*)	182 406,308	80 670,700
TOTAL	2 831 056,212	4 291 215,270

(*) Ce montant correspond à l'intérêt revenant aux porteurs de la part résiduelle de la période du 16-02-2017 jusqu'au 31-12-2018 et correspond chaque trimestre à la différence entre la cession des bons de Trésor et le paiement des porteurs des parts et commissions.

Le passage à l'amortissement accéléré implique la suspension du paiement de la rémunération de la part résiduelle prévue par le prospectus, toutefois la charge d'intérêt relative à l'exercice a été constatée et ne sera décaissée qu'après l'amortissement complet de la part subordonnée.

L-3/ Provision pour risques et charges

Aucune provision pour risque n'a été constituée durant l'exercice 2018.

L-4/ Dépôts de garantie

Ce poste s'élève à **1 000 065,798 dinars** et représente 2% du capital restant dû des créances à la cession, c'est la valeur de la retenue de garantie qu'a opéré le fonds commun de créances à la date de sa création.

Par ailleurs, exception faite pour le fonds de réserve du FCC 2 le seuil de réserve sera maintenu à raison de 3% du capital restant dû lors de la cession et sera révisé à la baisse après amortissement des parts prioritaires P1 jusqu' à 1.5% puis à raison de 0.75% une fois les parts prioritaires P2 ont été entièrement amorties.

Au 31-12-2018, ce poste s'établit à **250 016,449 dinars** suite à l'amortissement complet de la part P1 et P2.

L-5/ Créiteurs divers et autres Passifs

Ce poste englobe les charges que supporte le fonds et qui sont relatives à la rémunération des bénéficiaires des commissions détaillés comme suit :

Libellé	2018	2017
Frais Recouvreur	2 068,075	3 302,240
Frais Gestionnaire	2 068,075	3 302,240
Frais Dépositaire	258,897	413,064
Commission de Notation	16 000,000	14 000,000
Charge à payer	6 023,308	7 037,825
Intérêt échus en impayés	20 169,900	18 989,727
Compte Tunisie Titrisation	120,000	105,000
Recouvreur Compte d'attente à payer	31 021,216	31 021,216
TOTAL	77 729,470	78 171,312

NOTES SUR LE TABLEAU DE FORMATION DU SOLDE DE LIQUIDATION

Le solde de liquidation s'élève au cours de cet exercice à **29 865,450 dinars** et se définit comme étant la différence entre les revenus nets perçus sur les créances ainsi que les produits de placement et intérêts distribués entre porteurs de parts notamment le porteur de la part résiduelle et les bénéficiaires des commissions.

S-1/ Opérations sur créances titrisées

Ce poste se compose des opérations relatives au recouvrement des créances titrisées à savoir les produits sur le remboursement des créances en intérêts.

Ce poste fait augmenter le solde de liquidation et est détaillé comme suit :

Libellé	2018	2017
Intérêts Bruts sur créances titrisées	246 029,385	380 804,215
Variation nette TMM	46 506,619	(13 064,982)
Pénalités de retard sur la récupération des impayés	1 653,915	2 021,797
Dotations aux provisions	6 835,195	17 741,374
TOTAL	301 025,114	387 502,404

S-2/ Opérations sur parts émises

Ce poste fait référence aux distributions des intérêts sur la rémunération des porteurs de parts, cette rémunération s'élève à **255 588,942 dinars** 31-12-2018 **contre 333 619,004** au 31-12-2017.

Ce poste vient diminuer le solde de liquidation.

La ventilation de ce poste par type de parts est comme suit :

Libellé	2018	2017
Intérêts Bruts parts prioritaires P3	8 636,000	94 308,000
Intérêts Bruts parts spécifiques S	145 217,334	139 469,333
Intérêts Bruts part Résiduelle	0,000	19 170,971
Intérêt échu & suspendu / Part résiduelle	101 735,608	80 670,700
TOTAL	255 588,942	333 619,004

S-3/ Opérations sur placements nets de trésorerie

Ce poste met en évidence les produits nets réalisés par le fonds sur les placements qu'il a effectué en Bons du Trésor majoré des intérêts bancaires créditeurs.

Le détail de ces produits est détaillé comme suit :

Libellé	2018	2017
Revenus nets sur le compte d'accueil	17 761,395	11 512,827
Revenus nets sur le compte de réserve	21 119,879	21 119,858
Intérêts bancaires créditeurs	26,803	178,319
TOTAL	38 908,077	32 811,004

S-4/ Opérations de Gestion

Ces opérations relèvent des rémunérations effectuées pour les différents intervenants à cette opération durant l'exercice 2018 et détaillée comme suit :

Libellé	2018	2017
Commission Recouvreur	15 531,546	23 339,293
Commission gestionnaire	15 531,546	23 339,293
Commission Dépositaire	1 943,647	2 919,447
Charges diverses	22 399,469	23 091,067
Autres Charges d'Exploitation	259,457	212,983
TOTAL	55 665,665	72 902,083

RAPPORT DE GESTION

Caractéristiques du fonds à l'émission :

Le Fonds Commun de créances « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » est constitué de créances titrisées entièrement saines, c'est-à-dire, qui sont ni immobilisées, ni douteuses, ni litigieuses au sens de la réglementation bancaire en vigueur. De même, ces créances répondent aux critères de sélections énoncés à l'article 35 du Code des Organismes de Placements Collectifs et à l'article 6 du règlement intérieur du Fonds Commun de Créances tel que présenté dans le tableau suivant:

DATE DE CONSTITUTION	28 Mai 2007
CRD TOTAL	50 003 MILLE DINARS
NOMBRE DE PRETS	1270
CRD MOYEN	39,4 MILLE DINARS
CRD MINIMUM	4 MILLE DINARS
CRD MAXIMUM	269,7 MILLE DINARS
TAUX MOYEN	8,34%
TAUX PONDERE	8,14%
DUREE RESIDUELLE MINIMALE	49 MOIS
DUREE RESIDUELLE MAXIMALE	174 MOIS

Caractéristiques des parts à l'émission :

Lors de sa création, le FCC BIAT-CRDIMMO 2 a émis cinq catégories de parts pour financer cette acquisition pour un montant total de 50 003 mille Dinars, les caractéristiques des parts sont comme suit :

	Parts P1	Parts P2	Parts P3	Parts S	Part R
Nombre de parts	30 000	10 500	4 000	4 000	1
Nominal. unit (en TND)	1 000	1 000	1 000	1 000	1 503 289,903
Taux d'intérêt	TMM + 0.5%	TMM + 1%	TMM + 1.7%	TMM + 2%	-
Date de maturité	Juillet 2013	Juillet 2016	Avril 2020	Avril 2020	Janvier 2022
Rythme d'amortissement	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	Trimestriel	
Notation des parts	Aaa.tn	Aaa.tn	Aaa.tn	A3.tn	-

Les parts prioritaires sont protégées contre les risques de défaillance des débiteurs par :

- L'émission des parts subordonnées S et de la part résiduelle.
- La constitution d'un dépôt de garantie².
- La marge excédentaire égale à la différence positive entre le rendement des créances et le coût du passif.
- Le mécanisme des avances techniques³.

Présentation des porteurs de parts du fonds :

Le plus grand pourcentage⁴ des parts du fonds est détenu par les banques soit un pourcentage de 75%, suivi en deuxième position par les Assurances avec 25%.

Ci-après, le tableau, par catégories d'investisseurs et par type de parts:

	Par Catégorie d'Investisseurs		Par Type de Parts		
	% de détention	Parts P1 *	Parts P2 **	Parts P3 ***	Parts S
OPCVM	0%	-	-	-	0%
Banques	75%	-	-	-	75%
Assurances	25%	-	-	-	25%
Société d'investissement	0%	-	-	-	0%
TOTAL	100%	-	-	-	100%

* Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé suite à l'amortissement complet de la part P1, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

** Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé de nouveau suite à l'amortissement complet de la part P2, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2015.

*** Le pourcentage des parts détenus par les copropriétaires a changé de nouveau suite à l'amortissement complet de la part P3, et ce, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018.

A. NATURE, MONTANT ET POURCENTAGE DES DIVERS FRAIS ET COMMISSIONS SUPPORTES PAR LE FONDS AU COURS DE L'EXERCICE :

Les recouvrements alimentant le compte d'accueil, ont permis de rémunérer chacun des intervenants de l'activité du Fonds Commun de Créances.

Par ailleurs, le fonds est tenu de payer trimestriellement et à chaque date de paiement la commission due à la société de gestion au taux de 0.4% H.T l'an du capital restant dû des créances vivantes, celle due au recouvreur rémunéré au taux de 0.4% H.T l'an et celle due au dépositaire au taux égal à 0.05% H.T l'an.

² Le fonds de réserve a été constitué à raison de 2% du montant de CRD des créances à la cession et doit être plafonné jusqu'à 3%.

³ Les avances techniques quant à elles ne doivent pas dépasser le plafond des 4.5% du montant du CRD des créances à la cession, ce plafond sera réduit à 3% une fois le compte de réserve aurait atteint son plafond.

⁴ Le pourcentage est établi par rapport au nombre de parts détenus par les copropriétaires.

Le tableau suivant présente la rémunération nette en dinars de l'ensemble des intervenants :

Les commissions nettes (en dinars)	15-févr.-18	15-mai-18	15-août-18	15-nov.-18	Cumul
Société de gestion	4 246,122	3 652,659	3 378,797	2 973,636	14 251,214
Recouvreur	4 246,122	3 652,659	3 378,797	2 973,636	14 251,214
Dépositaire	531,291	457,107	422,875	372,229	1 783,502
TOTAL	9 023,535	7 762,425	7 180,469	6 319,501	30 285,930

B. INFORMATION PORTANT SUR LES CREANCES :

Au 31-12-2018, le portefeuille de prêts à taux variable, accordé aux personnes physiques, à des fins d'acquisition ou de construction de logement, détenus par le « FCC BIAT-CREDIMMO 2 » se compose de **222** créances pour un capital restant dû de **2 331** milles dinars soit un amortissement de 95.34% par rapport au CRD à la cession et pour un taux moyen pondéré de 10.13%⁵.

A cette date, la durée de vie moyenne pondérée résiduelle des créances détenues par le fonds est de 25 mois.

Ci-après, le tableau traçant l'évolution des créances sur toute l'année 2018 :

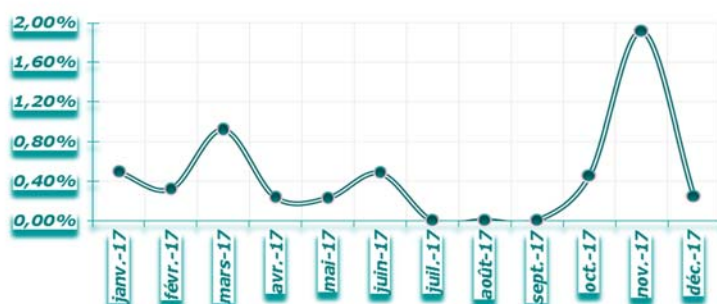
Mois	Nombre de Créances titrisées	Capital Restant Dû en mD	Taux du Remboursement anticipé total	Taux des impayés cumulé
Janvier	269	3 651	0.42%	0.08%
Février	267	3 527	0.18%	0.15%
Mars	263	3 397	0.44%	0.26%
Avril	255	3 267	0.43%	0.31%
Mai	250	3 133	0.71%	0.37%
Juin	241	2 989	1.12%	0.39%
Juillet	238	2 875	0.19%	0.47%
Août	232	2 756	0.54%	0.48%
Septembre	228	2 654	0.00%	0.60%
Octobre	225	2 542	0.11%	0.37%
Novembre	223	2 440	0.00%	0.20%
Décembre	222	2 331	0.41%	0.30%

⁵ Le taux moyen pondéré est indexé sur le TMM du mois de décembre 2018.

L'évolution des taux des remboursements anticipés (RAT) (Graphique 1) et des taux des impayés (Graphique 2) se présentent comme suit :

Evolution des RAT

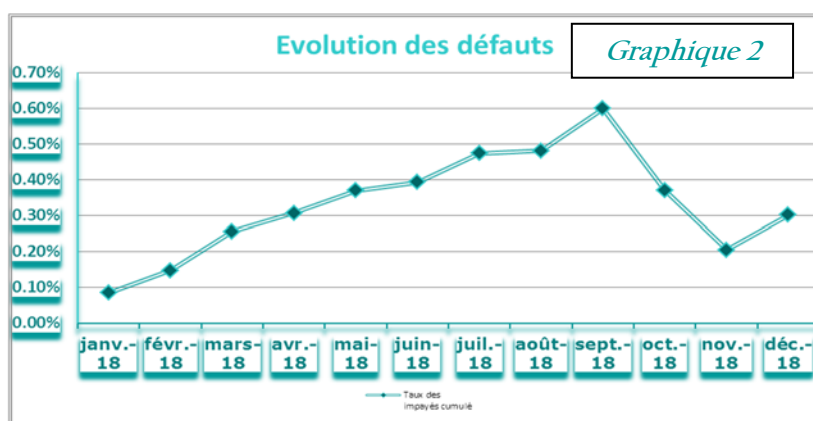
Graphique 1



Le taux de remboursement anticipé et le taux des impayés sont des variables déterminantes des flux d'amortissements des parts, en effet ils influencent le rythme de remboursement des créances.

→ Le taux des remboursements anticipés a atteint son maximum en Juin 2018 enregistrant un pic de 1.12%, soit un remboursement de 33 mille dinars.

Par ailleurs, le taux des impayés reste confiné dans des proportions confortables ne dépassant pas les 0.60% du Capital Restant Dû des créances vivantes.



C. INDICATEURS DE GESTION PAR RAPPORT A LA SITUATION INITIALE :

	28-05-2007	31-12-2018	Variation
Capital Restant Dû (en md)	50 003	2 331	47 672 95.34%
Nombre de prêts	1270	222	1048 <ul style="list-style-type: none"> ➤ 530 prêts remboursés par anticipation dont le capital restant dû global est de l'ordre de 10 326⁶ mille dinars soit l'équivalent de 20.65% du Capital Restant Dû initial. ➤ 50 créances déchues. ➤ 468 créances échues.

⁶ Compte tenu de l'effet en principal du mois de référence.

D. INFORMATION PORTANT SUR LES PARTS :

La société de gestion a procédé au paiement des porteurs de parts prioritaires, subordonnées et résiduelle, selon le détail ci-après :

Données unitaires :

PARTS PRIORITAIRES P1 :

La Part Prioritaire P1 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.08.2012.

PARTS PRIORITAIRES P2 :

La Part Prioritaire P2 est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2015.

PARTS PRIORITAIRES P3 :

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2018	7,03%	172,812	114,157	941,345	3,105	2,484
15/05/2018	7,75%	58,655	58,655	1 000	1,124	0,899
15/08/2018						
15/11/2018						
Complet Amortissement des parts Prioritaires P3						

PARTS SUBORDONNEES S :

Date	Taux facial	CRD	Amortissement en Capital	Amortissement Cumulé	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2018	7,33%	495,741	0,000 (*)	504,259	9,286	7,429
15/05/2018	8,05%	495,741	36,223	540,482	9,866	7,893
15/08/2018	8,79%	459,518	97,218	637,700	10,322	8,258
15/11/2018	9,27%	362,300	80,398	718,098	8,583	6,866

(*) L'amortissement des Parts S a été suspendu jusqu'à complet amortissement des Parts Prioritaires P3, et ce à compter du paiement du 15 Mai 2017.

PART RESIDUELLE :

Date	Capital	Intérêts Bruts	Intérêts Nets
15/02/2018	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)
15/05/2018	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)
15/08/2018	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)
15/11/2018	1 503 289,903	0,000 (**)	0,000 (**)

(**) Tout paiement au titre de la Part Résiduelle est suspendu jusqu'à complet amortissement des parts S, et ce à compter du paiement du 15 Mai 2017.

Toutefois, la charge d'intérêt relative à la période allant du 16/02/2017 jusqu'au 31/12/ 2018 s'élève à 182 406,308 DT et correspond à la différence entre la cession des bons de Trésor et le paiement des porteurs de parts et commissions.

Ce montant a été constaté au 31.12.2018 et ne sera décaissée qu'après l'amortissement complet de la part S.

Données Globales :

	Parts Prioritaires P3	Parts Subordonnées S
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE		
EN DEBUT D'EXERCICE	691 248	1 982 964
AMORTISSEMENT EN CAPITAL	691 248	855 356
VALEUR NOMINALE RESTANT DUE		
EN FIN D'EXERCICE	0	1 127 608

E. INFORMATION PORTANT SUR LE FONDS DE RESERVE :

A la Date de Constitution du Fonds, la Société de Gestion a retenu sur le prix de cession dû au Cédant, un montant égal à 2 % du CRD des Créances soit **1 000 mD**.

A chaque date de paiement, le fonds alimente le Fonds de réserve du reliquat restant au crédit du compte d'Accueil, pour qu'il atteigne le seuil de 3% du CRD des créances soit **1 500 mD** tel que précisé dans le prospectus d'émission.

A l'occasion de l'amortissement complet de la part prioritaire P1 en date du 15.08.2012 et aussi l'amortissement complet de la part prioritaire P2 le 15.05.2015 du FCC BIAT-CREDIMMO 2 et conformément au prospectus d'émission qui stipule que « le seuil de réserve est égal, à chaque date de versement trimestrielle en période d'amortissement normal à 3% du montant nominal des créances

à la date de cession jusqu'à amortissement de la part P1, à 1,5% jusqu'à amortissement de la part P2 et à 0,75% jusqu'à amortissement de la part P3 et S.... », Le seuil de réserve est amené à son nouveau seuil, à savoir 0,75% du montant nominal des créances à la date de cession soit **375 mD**.

A la date du 31 Décembre 2018, le fonds de réserve a été plafonné.

F. MISE EN ŒUVRE DES GARANTIES :

A la date du 31 Décembre 2018, la société de gestion du FCC BIAT-CREDIMMO 2 a procédé à la mise en jeu des garanties constituées selon les événements ci-après :

ANNEE	DATE DE DECHEANCE	NOTES
2010	31-mars-10	Mise en jeu de garantie réelle
	30-sept.-10	
2011	30-nov.-11	Mise en jeu de garantie réelle
2012	31-mai-12	Mise en jeu de garantie réelle
		Récupération partielle
	30-sept.-12	Récupération partielle
2013	30-juin-13	Récupération totale *
	30-juin-13	Mise en jeu de garantie réelle
2014	31-mars-14	Récupération partielle
	30-juin-14	Mise en jeu de garantie réelle
2015	31-janv.-15	Garantie en attente de mise en jeu
	28-févr.-15	
	30-avr.-15	
	31-déc.-15	Récupération partielle **
2017	30-avr.-17	Garantie en attente de mise en jeu
	31-août-17	Récupération totale *
	30-sept.-17	Garantie en attente de mise en jeu
2018	30-juin-18	Garantie en attente de mise en jeu
	30-sept-18	

* : totalisant 20 376,511 dinars.

** : totalisant 5 926,369 dinars.

G. MODIFICATIONS APORTEES AUX DOCUMENTS DE NOTATION ET AUX ELEMENTS CARACTERISTIQUES DU PROSPECTUS :

Les notations nationales des parts émises n'ont pas été remises en cause par l'agence de notation Moody's et ce, depuis Mai 2016.

Toutefois, en date du 16 Mars 2018, l'agence de notation financière Moody's a dégradé la notation mondiale des parts prioritaires P3 du FCC BIAT-CREDIMMO 2 d'un cran de "Ba1" à "Ba2" tout en maintenant la notation mondiale des parts subordonnées S ainsi que les notations nationales desdites parts.

Notation des parts	Au 31.12.2017	Au 31.12.2018
Parts Prioritaires P3	Aaa.tn	-
Parts Subordonnées S	Aaa.tn	Aaa.tn

H. CLAUSE DE REMBOURSEMENT ANTICIPE :

Toutes les créances du **FCC BIAT-CREDIMMO 2** disposent d'une clause de remboursement anticipé.

I. COTATION DES PARTS :

A la date du 31 Décembre 2018, le Fonds Commun de Créances **FCC BIAT-CREDIMMO 2** ne dispose plus de part cotée et séjournée à la Cote de la Bourse.

En effet, les parts prioritaires P1 et P2 ont été totalement amorties respectivement le 15 Août 2012 et le 15 Mai 2015.

Quant à la Part Prioritaire P3, elle est totalement amortie, depuis le paiement trimestriel du 15.05.2018.

Ci-après un état récapitulatif de la cotation et l'amortissement des parts émises par le **FCC BIAT-CREDIMMO 2**.

Part	Date de Cotation	Cotée	Amortie
Parts Prioritaires P1	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P2	05 Janvier 2009	Oui	Oui
Parts Prioritaires P3	05 Janvier 2009	Oui	Oui

J. ANALYSE DETAILLEE DU RESULTAT :

Le solde de liquidation est assimilé au Résultat de l'Exercice, il est la différence entre les opérations sur les créances titrisées majorée des produits nets sur les placements (Revenus) et les Opérations sur les parts émises en sus des opérations de Gestion (Charges).

Les opérations sur les créances titrisées englobent les recouvrements des créances en principale et en intérêt y compris les pénalités de retard et qui inscrivent un montant total de recouvrement de 294 189,919 DT, auquel on ajoute la dotation de l'exercice 2018 pour une valeur de 6 835,195 DT ; soit un total des opérations sur les Créances de 301 025,114 DT contre 387 502,404 DT en 2017, soit une baisse de 22,32%.

Quant aux Produits nets sur Placements, ils réalisent une augmentation de 18,58% par rapport à l'année écoulée en affichant un montant de 38 908,077 DT contre 32 811,004 DT en 2017.

Soit un Revenu total de 339 933,191 DT.

Les Opérations sur les parts émises sont composées uniquement des intérêts sur les Parts qui totalisent un montant de 255 588,942 DT en 2018 contre 333 619,004 DT en 2017, soit une diminution de 23,39%.

Quant aux Opérations de Gestion, elles englobent les diverses commissions acquittées par le FCC BIAT-CREDIMMO 2 pour couvrir les charges du Gestionnaire, Recouvreur, Dépositaire ainsi que les charges diverses relatives aux paiements des Intermédiaires tel que l'agence de Notation Moody's et le CMF ;

Cette rubrique affiche un total de 55 665,665 DT contre 72 902,083 DT en 2017, soit une baisse de 23,64%.

Soit un total de Charges de 311 254,606 DT

⇒ Solde de Liquidation de l'Exercice 2018 : **28 678,584 DT.**